



ENTRAINEUR-COORDONATEUR spécialité TIR À L'ARC

Synthèse de l'offre

Employeur :	Association intercommunale La Flèche Pictave
Lieu de travail :	Stade de tir à l'arc Philippe BARRAULT et le territoire intercommunal (16 communes) principalement. Occasionnellement Territoire métropolitain et exceptionnellement international.
Date de création du poste :	1er septembre 2023
Motif de vacance du poste :	Création de poste
Contrat de travail :	À durée indéterminée (CDI)
Temps de travail :	Temps plein, soit 1607h annualisées
Famille de métiers :	Animation, encadrement et enseignement de pratiques sportives. Développement et suivi de projet sportif et associatif
Qualification :	Groupe 4 de la C.C.N.S.
Échelon :	En fonction de l'expérience
Salaire :	Selon profil
Autre qualification :	Sport santé, public en situation de handicap et sport bien-être
Missions / conditions d'exercice	Travail à effectuer seul ou en équipe notamment des bénévoles ; Travail extérieur et intérieur (tous temps et toutes saisons) ; Peut travailler les jours fériés et week-ends ; Situation de contact direct avec le public ; Possibilité de manipulation d'engins et d'outils dangereux (atelier) ; Gestion de la sécurité des bâtiments, matériels et personnes
Autre information :	Permis B exigé
Renseignement et Contact :	Renseignement et candidature à transmettre à : Monsieur le président de la flèche Pictave par mail : president@flechepictave.fr

Le poste et de son environnement

Sous l'autorité du Président, ou son représentant, l'ENTRAINEUR-COORDONATEUR spécialité Tir à l'arc participe à la définition, la mise en œuvre et la révision annuelle des objectifs du Plan Pluriannuel de Développement 2023-2027 (PDD 2023-2027) du club ; il en assure la déclinaison opérationnelle, l'exécution et l'animation d'une manière générale.

L'entraîneur-coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique des activités de l'association. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

L'ensemble des missions donne lieu à un bilan annuel lors d'un entretien formalisé avec le Président qui fait ensuite l'objet d'une présentation synthétique au Conseil d'administration du club.

L'entraîneur coordonnateur rend compte périodiquement de l'exécution de ses missions. Il participe aux réunions de bureau, conseils d'administration et à l'assemblée générale de l'association.

L'entraîneur-coordonnateur travaille lorsque son public est « disponible ». Il peut être amené à accompagner les pratiquants sur les compétitions pour les coacher.

Les missions

Dans le cadre de la définition du poste et de son environnement ci-dessus, l'ENTRAINEUR-COORDONATEUR spécialité TIR À L'ARC :

1.1 - encadre des publics dans tout type de pratique du Tir à l'arc (arc classique, arc à poulies, arc nu, arc droit, tir olympique, national, campagne, beursault, nature, 3D notamment).

Il encadre des groupes en matière d'entraînement et de développement des pratiques individuelles et d'équipes. Il encadre si nécessaire des stagiaires en formation, assure la coordination de(s) l'emploi(s) civique(s) et celle des entraîneurs fédéraux.

Il encadre selon les modalités définies par le bureau de l'association des publics sportifs dans le cadre de la compétition.

Il veille à la sécurité des pratiquants. Pour cela, il met en place des exercices adaptés au niveau de l'individu, du groupe, analyse et corrige les situations de tir de manière à en assurer la pleine sécurité. Il dispose du pouvoir disciplinaire de respect du règlement intérieur lors du déroulement des séances placées sous son autorité.

1.2 – assure des interventions plus spécifiques auprès des licenciés du club.

Il assure les cours pour tous les niveaux de pratique, toutes les catégories d'âge et toutes les armes dans un objectif de loisirs ou de compétition.

L'entraîneur-coordonnateur assure la progression des licenciés, leur propose des programmes d'entraînement leur permettant d'atteindre des objectifs cohérents avec leur niveau. Ces objectifs sont définis entre l'archer et l'entraîneur en début de saison. Il propose en conséquence un programme de perfectionnement dans le cadre des objectifs du projet de développement 2023-2027.

Selon le calendrier établi par le bureau, L'entraîneur-coordonnateur :

- assure des stages et des regroupements pendant les périodes de vacances scolaires et WE ;
- assure le suivi en compétitions locales, départementales, régionales et nationales ;
- assure le suivi des équipes et accompagne le bureau pour leurs constitutions (définition des méthodologies de sélection, force de proposition pour la participation à des compétitions par équipe, propose des entraînements dédiés etc.).

Il met en œuvre les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ; coordonne les entraîneurs bénévoles ; réalise des évaluations en concordances avec les équipes pédagogiques bénévoles ; Dans ce cadre, il conçoit les différentes procédures et démarches d'évaluation, et détection des potentiels pour des propositions d'orientation compétitives et de formation (pôle espoir) ;

Il rencontre les entraîneurs bénévoles pour faire un point sur les difficultés, les évolutions des groupes, et anime des réunions techniques (une fois par trimestre sur un contenu choisi) à leur intention.

1.3 - assure des interventions auprès de publics scolaires et périscolaires.

Selon le calendrier établi par le bureau l'entraîneur-coordonnateur développe et anime des séances pour le sport multi-activités notamment s'agissant des collectivités de support ; il assure des interventions en direction de publics scolaires et parascolaires, prioritairement du territoire (Les Vallées du Clain), et en anime les séances :

- suivi du calendrier et des ressources humaines bénévoles et matérielles nécessaires ;
- assure la communication (interne et externe) sur les actions et les promouvoir ;
- assure en relation avec la structure d'intervention la sécurité des tiers et des publics ;
- assure le lien avec les organismes pour en garantir le bon déroulement.

1.4 - assure des interventions auprès du public handisport et sport santé.

L'entraîneur-coordonnateur assure :

- les cours pour les différents types de handicap (moteur et mental) ;
- les cours pour le sport santé.

2- participe à la direction de la structure et à la conception du projet de développement du club :

L'entraîneur-coordonnateur :

- coordonne l'équipe bénévole et professionnelle ;
- participe aux actions de tutorat ;

- représente, par délégation, le club auprès des partenaires ;
- conçoit une démarche de communication et assure le suivi du site internet et des canaux de communications tels que les réseaux sociaux ;
- planifie l'utilisation des espaces de pratiques ;
- organise la maintenance technique ;
- contrôle le budget et rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;
- formalise des bilans techniques et sportifs.

3- réalise des missions secondaires.

L'entraîneur-coordonnateur peut-être accessoirement amené à :

- assurer la gestion d'activités transverses et logistiques (courrier, facturation, comptabilité, etc.) ;
- assurer le développement, la communication et la promotion des actions proposées ;
- assurer la gestion des relations avec les comités d'entreprise et les partenaires identifiés de La flèche Pictave ;
- assurer le suivi du parc matériel en relation avec les responsables matériel (suivi, entretien, réparation, etc.) ;
- assurer l'animation des séances de représentation du club : journées portes ouvertes, forum des associations, Vitalsport, comités d'entreprises partenaires, particuliers.

L'entraîneur-coordonnateur encadre des activités de perfectionnement (enseignement et entraînement) et de formation en interne. Il exerce la fonction de tuteur pour les stagiaires en formation.

L'entraîneur-coordonnateur doit participer à l'organisation des compétitions organisées par le club.

Le profil recherché.

Capacités et compétences.

L'entraîneur-coordonnateur être titulaire d'un DEJEPS tir à l'arc ou équivalent (anciennes versions) et d'une carte professionnelle en cours de validité.

Les principales compétences professionnelles attendues de l'entraîneur-coordonnateur sont :

- être capable d'assurer des actions de formation adaptée aux publics ciblés par le PPD 2023-2027 ;
- être capable de mettre en place une démarche d'apprentissage adaptée aux publics ciblés par le PPD 2023-2027 ;
- être capable de mettre en place une démarche de perfectionnement adaptée aux publics ciblés par le PPD 2023-2027 ;
- être capable d'encadrer un individu, un groupe, en toute sécurité ;
- être capable de concevoir une action, un projet et les moyens nécessaire à atteindre leur réussite ;
- être capable de mettre en œuvre une action, un projet et rendre des comptes sur les résultats atteints.

Savoir, Savoir-faire et Savoir-être

Savoir	Savoir-faire	Savoir-être
Connaître les bases d'une démarche pédagogique auprès de publics variés ; Conduire une démarche d'enseignement ; Conduire une démarche d'entraînement ;	Maîtriser les techniques de base pour animer un groupe et réguler son intervention en fonction des publics ; Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ; Encadrer un individu ou un groupe de sportifs dans le cadre	Animer une équipe de travail dans une ambiance détendue et sérieuse ; Mettre en valeur les actions menées par le club ; Être force de propositions en synergie avec le projet associatif ; Curiosité : par exemple rechercher l'information nécessaire aux actions menées

<p>Conduire une démarche de perfectionnement ; Conduire des actions de formation ; Connaissance juridique de base en droit du travail et droit sportif.</p>	<p>de ses interventions pédagogiques ; Suivre les activités de gestion et administratives d'une association ; Promouvoir les actions programmées ; Animer la démarche qualité ; Gérer la logistique et les fonctions administrative ; Animer le projet d'action de la structure ; Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ; Maîtriser les outils informatiques et de communication.</p>	<p>Faire passer un message, écouter et défendre un point de vue ; Maîtriser ses émotions et être réactif ; Alerter quand la situation le nécessite. Être autonome et capable d'anticiper les tâches ; Savoir travailler en harmonie en équipe mixte (salariés/bénévoles). Assurer de bonnes relations avec les autres clubs, les élus du club, les bénévoles, les licenciés et leurs représentants, les élus du territoire et de la FFTA. Respecter les biens matériels mis à disposition. Suivre les directives organisationnelles du bureau.</p>
---	---	---

Contacts/candidature

Vous souhaitez participer à l'aventure d'un club en pleine mutation, doté de fortes ambitions dans un environnement unique en Nord Nouvelle-Aquitaine ?

Rejoignez La flèche Pictave !

Pour plus de renseignements ou pour déposer une candidature (lettre de motivation, CV, copie de la carte professionnelle et dernier BS de l'année N-1), merci de vous adresser à :
 M. GOUBEAU Franck, président de La flèche Pictave : president@flechepictave.fr ou au 07 6992 4489